



SYNDICAT DES ARTISTES MUSICIENS DE MIDI-PYRENEES  
19, PLACE SAINT-SERNIN - 31000 TOULOUSE  
TEL / FAX : 05 61 23 11 56

BULLETIN D'ADHESION  
CHŒURS / BALLET

Je soussigné (e),

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né (e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Pseudonyme : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Demande mon adhésion au Syndicat des Artistes Musiciens de Toulouse Midi-Pyrénées (SAMMIP-CGT). Je m'engage à me conformer aux statuts du syndicat et à la législation en vigueur dans la profession.

REGLEMENT DES COTISATIONS – TARIFS 2017

La règle traditionnelle au sein de la CGT fixe le montant de la cotisation annuelle à 1% du revenu net (= salaire net + indemnités Assedic) de l'adhérent.

La cotisation est prélevée automatiquement à date fixe, le 1er ou le 2 de chaque mois impair pour les deux mois suivants.

En cas d'adhésion en cours d'année, la cotisation due est calculée à compter de la date de paiement de la première cotisation.

TSVP

Vous avez le choix entre 2 options (cochez celle de votre choix).

Option 1 : je choisis de cotiser au 1%.

Mon revenu annuel est de : \_\_\_\_\_ €.

Le prélèvement bimestriel sera de (1% revenu annuel) divisé par 6.

Option 2 : je choisis la cotisation minimum qui s'élève 168 euros (équivalent à 1% d'un revenu mensuel de 1400 €).

Le prélèvement bimestriel sera de 28 €.

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signature :

Renvoyer cette demande d'adhésion à Raphaël SIBERTIN-BLANC, trésorier adjoint du syndicat en charge des adhésions, accompagnée d'un RIB.

Vous recevrez ensuite un formulaire d'autorisation de prélèvement, que vous devrez signer et renvoyer, afin de terminer la procédure d'adhésion.

Raphaël Sibertin-Blanc :

2, impasse Duroc 31200 Toulouse

[rsb.sammip@gmail.com](mailto:rsb.sammip@gmail.com)

06 64 84 11 20

Le site du SAMMIP : <http://www.sammip.org/>